



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 25 janvier 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme EL MOTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-005 : ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE - COMITÉ DE LA NIÈVRE
- DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Comité de la Nièvre de la Prévention Routière organise des actions de sensibilisation auprès d'un public multigénérationnel et notamment la piste mobile d'éducation routière pour les classes de CM2.

Monsieur le Maire précise qu'en lien avec la Gendarmerie, le comité organise une action dans le cadre du Savoir Rouler à Vélo (SRV) et permet aux enfants de valider deux niveaux du programme. Chaque année, la piste est mise à disposition dans les deux écoles de la Ville.

Par ailleurs, le comité de la Prévention Routière est sollicité pour la journée « Sécurité Routière ».

Monsieur le Maire indique que deux classes de CM2 des écoles de Clamecy sont candidates. La subvention sollicitée par le Comité de la Prévention Routière s'élève à 150 € par classe soit 300 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 300 € au Comité de la Nièvre de la Prévention Routière pour l'année 2023.

Dépense inscrite au Budget, article 6574.

Suivent les signatures.